

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Convention des partenaires

1. INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU PAT

Dans le cadre de sa compétence Agriculture, l'Agglo Pays d'Issoire s'est engagée dans l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire (PAT), en vue de promouvoir sur le territoire une alimentation saine et accessible à tous, respectueuse de l'environnement et rémunératrice pour les agriculteurs.

Un projet alimentaire territorial est la mise en place, à l'échelle d'un territoire, d'une gouvernance partagée entre les acteurs de la filière alimentaire, les élus et les consommateurs, afin d'appréhender l'alimentation de manière globale et systémique.

Un PAT (Projet Alimentaire Territorial) répond aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revêt :

- **Une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- **Une dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **Une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Le PAT de l'Agglo Pays d'Issoire s'est fixé comme mission d'œuvrer :

- Pour une agriculture durable respectueuse de l'environnement
- Pour des filières agricoles et alimentaires locales structurées et dynamiques,
- Pour une alimentation locale saine et accessible à tous,
- Pour un engagement de tous dans une démarche transversale et partenariale

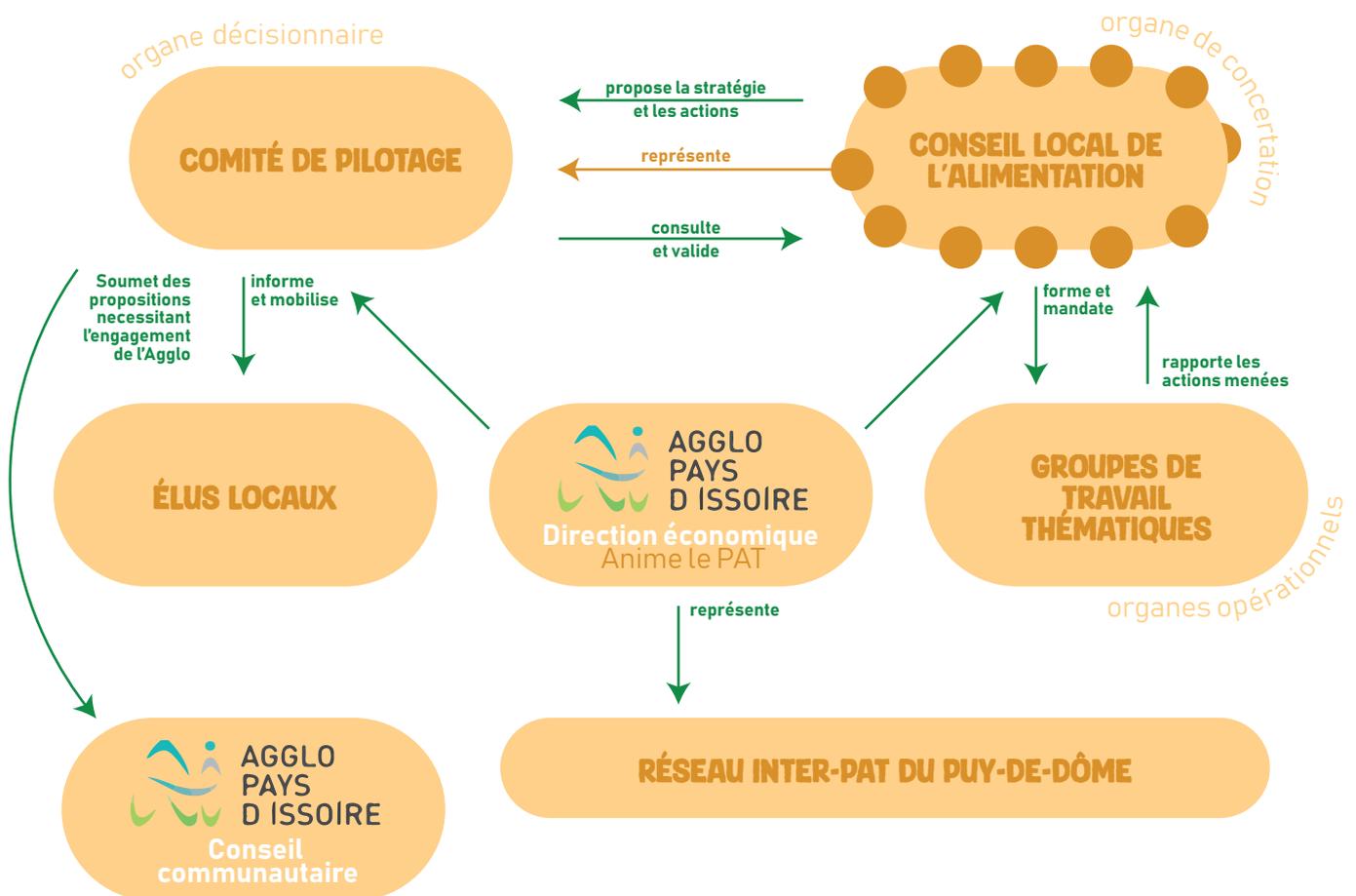
2. LA MISSION DU PAT : DÉFINITION DE LA GOUVERNANCE

Le dispositif de gouvernance du PAT est un cadre d'organisation de l'ensemble des parties prenantes, personnes morales ou physiques, construit de manière à favoriser leur implication et coopération. Il doit être garant du processus de co-construction souhaité dans le cadre de ce projet, selon les principes de la démocratie participative, permettant l'engagement des partenaires et l'émergence d'actions transversales afin de répondre aux enjeux systémiques du système agricole et alimentaire de l'Agglo Pays d'Issoire.

Avec son PAT, l'Agglo Pays d'Issoire entend ainsi mettre en place une gouvernance alimentaire territoriale permettant de fédérer et coordonner les acteurs publics et privés dans leur démarche de développement de liens entre production et consommation sur le territoire d'API.

La présente convention des partenaires a pour objet de présenter clairement le cadre de cette gouvernance pour garantir sa pérennité et son efficacité, en formulant le rôle des différentes instances, leur fonctionnement et les engagements respectifs de la structure porteuse (API) et des partenaires signataires de cette convention. Ce cadre de gouvernance est ainsi le fruit d'un travail de consolidation tout au long de la phase d'émergence du PAT, du diagnostic à l'élaboration de la stratégie.

3. SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE



La gouvernance du PAT de l'Agglo Pays d'Issoire s'articule autour de deux instances principales que sont le Conseil Local de l'Alimentation et le comité de pilotage du PAT.

LE CONSEIL LOCAL DE L'ALIMENTATION (CLA)

Ce que l'on nomme ici Conseil Local de l'Alimentation (CLA) est une instance collective et participative réunissant une diversité d'acteurs locaux représentatifs du territoire, impliqués de près ou de loin dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation. Le CLA se veut être une arène de discussion ad hoc, à l'interface entre décideurs et acteurs de terrain, et qui vise non seulement à dynamiser l'interconnaissance et l'émergence de projets communs entre les partenaires, mais aussi à construire collectivement une stratégie de relocalisation de l'alimentation. Le CLA incarne ainsi une forme de démocratie participative, créée par et pour les acteurs locaux.

Il est composé de l'ensemble des acteurs parties prenantes du PAT, identifiés en **9 collèges d'acteurs** :

- Production agricole
- Transformation, coopératives et filières
- Distribution alimentaire
- Consommation
- Santé - Social - Solidarité
- Environnement
- Education
- Restauration collective et commerciale
- Institutions locales

Ces 9 collèges d'acteurs sont définis ici de manière à ce que chacune de ces catégories soit représentée dans le CLA. Ces collèges sont souples (un même acteur pouvant représenter plusieurs d'entre eux) et ils n'ont pas vocation à constituer des groupes de travail figés. Il s'agit donc d'un cadre de représentativité, auquel veillera l'animateur du PAT. En cas d'absence de certains collèges, l'animateur consultera de nouveaux acteurs à intégrer au CLA.

Le principal rôle du CLA est d'être l'instance représentative des différentes parties prenantes du système alimentaire local. Il valorise l'existant et il détermine et priorise les actions à mener dans le cadre du PAT, qu'il soumet au comité de pilotage pour validation. Il coordonne la réalisation, le suivi et l'évaluation des actions menées en organisant en son sein des groupes de travail thématiques.

Le CLA se réunit en plénière une fois tous les 6 mois pour faire le point sur l'avancement des groupes de travail thématiques et les différentes actions engagées. Les membres rejoignent le CLA par la signature de cette présente convention. Il est également possible de quitter le CLA en adressant un courrier à l'animateur du PAT.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Il est composé de :

- 6 élus de l'API, dont le Président et la Vice-Présidente Agriculture et Forêt
- 1 représentant pour chaque collège d'acteurs qui constitue le CLA, une même personne pouvant représenter jusqu'à 2 collèges, soit 5 à 9 membres représentants du système alimentaire local.

Les représentants du CLA auprès du comité de pilotage sont élus tous les deux ans, lors de la réunion plénière du CLA, à main levée.

Le comité de pilotage est l'organe décisionnaire du PAT, garant de la poursuite des objectifs du projets selon la stratégie co-construite. Il valide les actions proposées par le CLA. Il soumet en conseil communautaire les propositions d'actions qui nécessitent un engagement de la part de l'Agglo Pays d'Issoire. Enfin, il mobilise l'ensemble des élus locaux de l'agglomération et les informe des actions menées dans le cadre du PAT.

LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Les groupes de travail thématiques sont formés par le CLA, avec des membres du CLA, pour mener à bien des actions spécifiques de la feuille de route du PAT, définir les indicateurs de suivi, et assurer l'évaluation. Leur taille, durée de vie et fréquence de réunion varient au besoin du type d'action pour lequel le CLA les mandate. Les thématiques abordées sont déclinées selon les axes stratégiques du PAT.

Ils sont créés sur la base du volontariat, en cohérence avec le type d'action menée, et en veillant à une juste représentation des différents collèges d'acteurs. Au besoin, des membres externes du CLA disposant d'expertises spécifiques peuvent être invités à participer à certains groupes thématiques. Ces groupes de travail peuvent également être occasionnellement ouverts à des membres extérieurs au CLA souhaitant appréhender le fonctionnement de la gouvernance.

Les groupes de travail réfèrent des actions qu'ils mènent au CLA deux fois par an.

LE RÔLE DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

La direction Dynamique économique et attractivité a pour missions :

- L'animation globale et le suivi administratif du PAT
- L'animation de la dynamique des différentes instances afin d'en assurer le bon fonctionnement
- L'accompagnement dans la mise en place des actions

L'équipe est composée de l'élue référente sur le PAT, de la directrice Dynamique économique et attractivité et du ou des chargé(s) de mission Economie en charge de l'agriculture. Au minimum 1 ETP sera ainsi consacré à l'animation.

Le **Conseil Communautaire** aura pour mission de délibérer des propositions d'actions qui nécessiteraient l'implication de l'API. Ces propositions lui sont transmises par le comité de pilotage du PAT.

Enfin, l'API est également représentée au **Comité de pilotage** par 5 élus désignés par le Conseil

LE RÉSEAU INTER-PAT

L'animateur du PAT a pour mission de le représenter au sein du **réseau Inter PAT du Puy-de-Dôme**. Cet espace vise à échanger avec les 3 autres PAT du département (PAT du Grand Clermont et du Parc Livradois Forez, PAT des Combrailles et PAT du Sancy), identifier et porter des actions communes qui présentent davantage de pertinence à être menées à une échelle départementale.

La démarche Inter PAT pourra également associer des PAT voisins sur les départements limitrophes (Cantal, Haute-Loire).

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Le PAT se laisse la possibilité de faire évoluer ce schéma de gouvernance, notamment pour intégrer un **collège de chercheurs** au sein du CLA, visant à produire des connaissances actionnables pour la mise en œuvre d'un système alimentaire territorialisé.

La structuration interne de la gouvernance est à même d'évoluer selon les modalités définies au sein de chaque organe fonctionnel.

ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Par la signature de cette convention, la structure porteuse du projet et les partenaires s'engagent à mettre au service du PAT leurs compétences propres, à respecter les principes de cette gouvernance, à s'impliquer dans la mise en œuvre des actions et à participer aux différentes réunions.

La signature de cette convention doit nécessairement s'accompagner de la signature de la Charte de l'Alimentation.

FEUILLE D'ENGAGEMENT



STRUCTURE :

NOM-PRÉNOM :

FONCTION :

Au titre du ou des collègues

- Production agricole
- Transformation, coopératives et filières
- Distribution alimentaire
- Consommation
- Santé - Social - Solidarité
- Environnement
- Education
- Restauration collective et commerciale
- Institutions locales

En tant que partenaire :

- Financier
- Technique
- Politique

SIGNATURE :